

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 4 mai 2021

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 30 mars 2021, le député de Rimouski inscrivait une question au feuillet s'interrogeant si le ministre peut expliquer les raisons pour lesquelles « au moment où la région craint de passer en zone rouge avec de plus en plus de cas dans les MRC de l'ouest du Bas-St-Laurent, il a [été] décidé qu'il n'était plus possible qu'une partie de la région puisse demeurer en zone orange, contrairement à avant les Fêtes? »

En fait, bien que la région ait été subdivisée dans le passé, la Santé publique nous fait part du fait que l'expérience nous a permis de constater qu'il est souvent question de peu de temps avant que la transmission de la maladie se propage au pourtour des secteurs initialement plus touchés. De plus, avec la présence des variants en territoire québécois, nous sommes à même de constater la virulence de ces derniers. Selon la Santé publique, il vaut donc mieux prévoir d'emblée une application plus large du palier d'alerte à toute la région. Cependant, les mesures spéciales d'urgence s'appliquent de manière encore plus ciblée.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,

Christian Dubé

N/Réf. : 21-MS-03838

Québec
Édifice Catherine-De Longpré
1075, chemin Sainte-Foy, 15^e étage
Québec (Québec) G1S 2M1
Téléphone : 418 266-7171
Télécopieur : 418 266-7197
www.msss.gouv.qc.ca

Montréal
2021, avenue Union, bureau 10.051
Montréal (Québec) H3A 2S9
Téléphone : 514 873-3700
Télécopieur : 514 873-7488